

# LE CNDH DANS LA PRESSE NATIONALE

المجلس الوطني لحقوق الإنسان في  
الصحافة الوطنية

16 et 17/01/2016

12459/14

# Sebbar expose à Doha la corrélation entre démocratie, développement et droits de l'Homme

Le secrétaire général du Conseil national des droits de l'homme (CNDH), Mohamed Sebbar, a affirmé, jeudi à Doha, que la démocratie, le développement et le respect des droits fondamentaux et des libertés publiques, sont interdépendants et se renforcent mutuellement, insistant sur la nécessité pour la communauté internationale de les consolider davantage.

Dans un exposé intitulé «Les libertés publiques et leur rôle dans l'élargissement de l'espace démocratique», présenté dans le cadre des activités de la deuxième journée de la conférence régionale sur «le rôle du Haut-Commissariat (HCDH) dans la consolidation et la promotion des droits humains dans la région arabe», M. Sebbar a expliqué que l'élargissement de l'espace démocratique reste tributaire du respect des droits de l'Homme, des libertés fondamentales et de la primauté de droit. Outre la mise en oeuvre du droit de participation à travers des élections «libres et honnêtes», et la protection des droits civils et politiques des citoyens à travers la séparation des pouvoirs, le SG du CNDH a indiqué que l'existence de médias libres et indépendants demeure une contribution distinguée à la consolidation du droit à la liberté d'expression et de la pensée (...) au même titre que la promotion et la création d'associations et d'organisations de la société civile contribuent à la consécration du droit de rassemblement pacifique et de constitution d'associations.

Après avoir souligné que le renforcement de la primauté du droit constitue l'un des fondements de l'Etat et de la démocratie, et la pierre angulaire pour la consécration de la justice et la garantie de l'égalité en matière des droits et des institutions, M. Sebbar a indiqué que la mise en place d'un système judiciaire «efficace» pour le traitement des plaintes individuelles et collectives concernant des violations des droits de l'Homme est vital pour la consolidation du processus démocratique et des droits et de la pratique effective des libertés fondamentales.

Il a, en outre, souligné l'intérêt accordé aux organisations de la société civile à l'échelle internationale, et à leur rôle central dans la construction démocratique, soulignant qu'on ne peut pas imaginer un espace démocratique sans la création de domaines indépendants pour l'interaction entre la société civile et l'Etat



à qui incombe d'assurer cet espace réservé à l'action de la société civile et aux règles qui régissent ses activités». Et d'ajouter que les organisations de la société civile demeurent un acteur clé dans la revendication de la mise en oeuvre des droits humains et, partant, dans la contribution effective à la réussite et la consolidation du processus de construction démocratique.

M. Sebbar a également mis en exergue «le rôle central» joué par les Institutions nationales des droits de l'Homme dans la promotion des libertés publiques et la consolidation de la démocratie et des pratiques de la citoyenneté responsable, en particulier à travers l'éducation et la formation, l'information, la sensibilisation, l'élaboration des rapports et des recommandations, outre l'émission d'avis sur diverses questions.

Dans ce sens, M. Sebbar a estimé que le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme a un rôle central dans le soutien des institutions nationales des droits de l'Homme en vue de leur permettre de s'acquitter de leur missions, en particulier dans la promo-

tion et la protection des droits humains, expliquant que ce rôle réside essentiellement en l'élaboration de plaidoyer pour inciter les gouvernements à créer des institutions nationales dans les pays qui n'en disposent pas encore, outre le renforcement de l'action des institutions déjà existantes.

Le secrétaire général du CNDH a conclu que le soutien constant apporté par le Haut-Commissariat aux institutions nationales constitue «un appui continu aux libertés et à la démocratie dans différents pays en conformité avec la Charte des Nations Unies et les instruments internationaux sur les droits de l'homme», soulignant que les Nations Unies sont appelées, plus que jamais, à accorder davantage d'intérêt aux questions des droits de l'Homme; aux côtés des autres questions relatives à la paix, à la sécurité, au développement et à la primauté du droit, outre la mobilisation des ressources financières et humaines nécessaires pour permettre au Haut-Commissariat de remplir pleinement sa mission dans les meilleures conditions.



# L'élargissement de l'espace démocratique demeure tributaire du respect des droits de l'Homme

Le secrétaire général du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Mohamed Sebbar, a affirmé, jeudi à Doha, que la démocratie, le développement et le respect des droits fondamentaux et des libertés publiques, sont interdépendants et se renforcent mutuellement, insistant sur la nécessité pour la communauté internationale de les consolider davantage.

Dans un exposé relayé par la MAP, intitulé «Les libertés publiques et leur rôle dans l'élargissement de l'espace démocratique» et présenté dans le cadre des activités de la deuxième journée de la Conférence régionale sur «Le rôle du Haut-commissariat (HCDH) dans la consolidation et la promotion des droits humains dans la région arabe», M. Sebbar a expliqué que l'élargissement de l'espace démocratique reste tributaire du respect des droits de l'Homme, des libertés fondamentales et de la primauté du droit.

Outre la mise en œuvre du droit de participation à travers des élections «libres et honnêtes», et la protection des droits civils et politiques des citoyens à travers la séparation

des pouvoirs, le SG du CNDH a indiqué que l'existence de médias libres et indépendants demeure une contribution distinguée à la consolidation du droit à la liberté d'expression et de la pensée (...) au même titre que la promotion et la création d'associations et d'organisations de la société civile contribuent à la consécration du droit de rassemblement pacifique et de constitution d'associations.

Après avoir souligné que le renforcement de la primauté du droit constitue l'un des fondements de l'Etat et de la démocratie, et la pierre angulaire pour la consécration de la justice et la garantie de l'égalité en matière des droits et des institutions, M. Sebbar a indiqué que la mise en place d'un système judiciaire «efficace» pour le traitement des plaintes individuelles et collectives concernant des violations des droits de l'Homme est vital pour la consolidation du processus démocratique et des droits et de la pratique effective des libertés fondamentales.

Il a, en outre, souligné l'intérêt accordé aux organisations de la société civile à l'échelle internationale, et à leur rôle central dans la construction démocratique, souli-



7693/4

La corrélation entre démocratie, développement et libertés publiques mise en relief par Mohamed Sebbar à Doha

gnant qu'on ne peut pas imaginer un espace démocratique sans la création de domaines indépendants pour l'interaction entre la société civile et l'Etat à qui incombe d'assurer cet espace réservé à l'action de la société civile et aux règles qui régissent ses activités». Et d'ajouter que les organisations de la société civile demeurent un acteur clé dans la revendication de la mise en œuvre des droits humains et, partant, dans la contribution effective à la réussite et la consolidation du processus de construction démocratique.

M. Sebbar a également mis en exergue «le rôle central» joué par les Institutions nationales des droits de l'Homme dans la promotion des libertés publiques et la consolidation de la démocratie et des pratiques de la citoyenneté responsable, en particulier à travers l'éducation et la formation, l'information, la sensibilisation, l'élaboration des rapports et des recommandations, outre l'émission d'avis sur diverses questions.

Dans ce sens, M. Sebbar a estimé que le Haut-commissariat aux droits de l'Homme a un rôle central dans le soutien des Institutions nationales des droits de l'Homme en

vue de leur permettre de s'acquitter de leurs missions, en particulier dans la promotion et la protection des droits humains, expliquant que ce rôle réside essentiellement dans l'élaboration de plaidoyer pour inciter les gouvernements à créer des institutions nationales dans les pays qui n'en disposent pas encore, outre le renforcement de l'action des institutions déjà existantes.

Le secrétaire général du CNDH a conclu que le soutien constant apporté par le Haut-commissariat aux institutions nationales constitue «un appui continu aux libertés et à la démocratie dans différents pays en conformité avec la Charte des Nations unies et les instruments internationaux sur les droits de l'Homme», soulignant que les Nations unies sont appelées, plus que jamais, à accorder davantage d'intérêt aux questions des droits de l'Homme, aux côtés des autres questions relatives à la paix, à la sécurité, au développement et à la primauté du droit, outre la mobilisation des ressources financières et humaines nécessaires pour permettre au Haut-commissariat de remplir pleinement sa mission dans les meilleures conditions.